

Envoyé en préfecture le 18/12/2019 Commune de COME Reçu en préfecture le 18/12/2019 Affiché le 18/12/2019

ID: 077-217701226-20191216-DEL\_16DEC\_\_3-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2019

### Délibération n° 03

## Date de convocation

06.12.19

#### Date d'affichage 10.12.19

#### Nombre de Conseillers

en exercice: 35

présents: 24

votants: 35

#### Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### **Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX - M. JM. GUILBOT - Mme G. RACKELBOOM - M. C. GHIS - Mme J. BREDAS - M. C. DELPUECH - M. B. BAILLY - Mme F. SAVY -Mme M. FLEURY - M. JC. SIBERT - M. M. BAFFIE - Mme C. KOZAK - Mme M. GEORGET - M. Y. LERAY - M. F. BOURDEAU - Mme LA. MOLLARD-CADIX - M. R. TCHIKAYA - M. P. SAINSARD - M. J. SAMINGO -M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

Mme M. LAFFORGUE par M. G. GEOFFROY - M. F. PERIDON par M. P. SEDARD - Mme D. REDSTONE par M. M. BAFFIE - M. D. VIGNEULLE par Mme F. SAVY – Mme D. LABORDE par Mme J. BREDAS – M. M. HAMDANI par Mme LA. MOLLARD-CADIX - Mme KD. MAKOUTA par M. JM. GUILBOT -M. J. HOARAU par Mme C. KOZAK - Mme L. BOURRICAT par M. C. GHIS -Mme M.-C. BARTHES par M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO

Monsieur Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets d'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sanitaire et Sociale, Culturelle, Technique, Administrative, Sportive, Animation et de la Police Municipale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la Commune,

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

5L0~

ID : 077-217701226-20191216-DEL\_16DEC\_\_3-DE

VU l'avis de la Commission Administration Finances,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2019.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 16 décembre 2019

Le Maire Guy GEOFFROY

Signé

Pour: 35 Contre: -Abstentions: -

## ANNEXE à la Délibération n°03 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE	DATE D'EFFET
1 poste d'adjoint d'animation TC CNRACL	1 poste d'adjoint d'animation TC Contrat 3-2 IRCANTEC	02/01/2020
/	1 poste d'adjoint administratif TC CNRACL	01/02/2020
1 poste d'agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC CNRACL	1 poste d'adjoint technique TC Contrat 3-2 IRCANTEC	06/01/2020
/	1 poste d'adjoint d'animation TC Contrat 3-2 IRCANTEC	06/01/2020
1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 80 % Contrat 3-1 IRCANTEC	1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC Contrat 3-1 IRCANTEC	06/01/2020
1 poste de psychologue de classe normale TC Contrat 3-2 IRCANTEC	1 poste de psychologue de classe normale TNC 90 % Contrat 3-2 IRCANTEC	01/01/2020

 $\frac{TC}{TNC}: Temps complet \\ \underline{TNC}: Temps non complet \\ \underline{Cont \ 3-1}: Contractuel en remplacement$ Cont 3-2: Contractuel poste vacant 1 an

Cont 3-1°: Accroissement temporaire d'activité
Cont 3-2°: Accroissement saisonnier d'activité
Contr. Art. 38: Recrutement de travailleurs handicapés

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID: 077-217701226-20191216-DEL\_16DEC\_\_3-DE